

5. Emploi du temps des ateliers

A) Répartition des groupes d'élèves par atelier

Jour et heure		Sciences	Lettres	Arts	EPS	Edition
Lundi	13h30	G5-G6	G3-G4	G7-G8		G1-G2
	15h30	G7-G8	G5-G6	G9-G10	G1-G2	G3-G4
Mardi	13h30	G3-G4	G7-G8		G9-G10	
	15h30					
Jeudi	13h30	G1-G2		G5-G6	G3-G4	G9-G10
	15h30	G9-G10	G1-G2	G3-G4	G5-G6	G7-G8
Vendredi	13h30		G9-G10	G1-G2	G7-G8	G5-G6
	15h30					

B) Répartition des professeurs pour l'encadrement des ateliers

- Supposition d'une répartition des professeurs

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Math.	Phys.	Biol.-G.	Hist.- G.	Français	Techno.	Lang. 1	Philo.	Lang 2	Eco.	Ed. Ph.	Doc.

- Remarques préalables sur l'encadrement des ateliers

- Les ateliers se tiennent les après-midi, sauf le mercredi, à raison de cinq par journée.
 - besoin en heures par atelier tous les jours : $1h30 \times 5 = 7h30$.
 - besoin par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : $7h30 \times 4 = 37h30$.
- Répartition de ces trente-sept heures trente entre professeurs :
 - pour les trente heures des ateliers Sciences, Lettres, Arts, Education Physique, dix professeurs des différentes disciplines en assurent l'animation, à raison de 3h chacun.
 - l'atelier Edition, soit sept heures trente, est sous la responsabilité du professeur documentaliste (dans le tableau, le numéro XII).
 - l'un des professeurs (dans l'exemple le VIII) n'encadre pas d'atelier ; Il dispose donc de trois heures qui seront consacrées à l'animation générale de l'école. Logiquement, il sera celui qui a été élu professeur principal.
- La répartition des professeurs par atelier, proposée ici, est aléatoire. Elle se fera naturellement en fonction des disciplines et des capacités, chacun pouvant également s'initier à une autre discipline.
- Les effectifs des ateliers en élèves seront variables en fonction des projets. Cette répartition, très systématique, n'est donc qu'un cadre de référence.

		Sciences (at. 1)		Lettres (at. 2)		Arts (at. 3)		Ed. ph. (at. 4)		Edition (at. 5)	
Jour et heure		Prof	Heures	Prof	Heures	Prof	Heures	Prof	Heures	Prof	Heures
Lundi	13h30	I	1h30	V	1h30	VIII	1h30			XII	1h30
	15h30	II	1h30	V	1h30	VIII	1h30	XI	1h30	XII	1h30
Mardi	13h30	II	1h30	IV	1h30			XI	1h30		
	15h30										
Jeudi	13h30	I	1h30			X	1h30	VII	1h30	XII	1h30
	15h30	III	1h30	VII	1h30	VI	1h30	X	1h30	XII	1h30
Vendredi	13h30			IV	1h30	VII	1h30	VI	1h30	XII	1h30
	15h30										
Total en heures			7h30		7h30		7h30		7h30		7h30